



CSA SD du 26 janvier 2024 Grandes masses second degré

Déclaration liminaire de la FSU, CGT Éduc'Action 06, Snalc et UNSA.

Réponse aux déclarations liminaires par le DASEN : il réagit au mot « déclassement » qu'il a entendu dans notre déclaration, en disant qu'on a la chance d'avoir un métier qui fait sens (on disait justement dans notre déclaration liminaire que ce sens disparaissait).

Il nous dit qu'on peut comparer les groupes de niveaux, en particulier les plus faibles qui seront à 15, au dédoublement des CP et CE1 qui est positif. On a eu l'impression que tous les services, après les annonces, se sont mobilisés pour chercher à trouver des justifications, jusqu'à dire qu'il pourrait y avoir une forme d'hétérogénéité parmi les élèves obtenant un score de moins de 200 aux évaluations (le groupe des plus « faibles »), car il y a différents degrés de difficulté ...

Les représentants syndicaux répondent que pour le dédoublement des CP CE1 il ne s'agit absolument de groupes de niveaux.

Nous rappelons que nous avons demandé quels étaient les moyens octroyés aux établissements privés sous contrat, et il nous est répondu que c'est au niveau académique qu'il faut les demander (c'est géré par le rectorat), et qu'il y a un décalage dans le temps, qu'ils ne sont pas encore affectés. La demande sera donc faite au prochain CSA Académique.

Le PV de la séance du 14 mars 2023 :

Il est adopté à l'unanimité après la validation d'une demande de petite modification.

Calendrier :

Remontés des TRMD avant le 21 février.

Collèges :

+ 566 élèves par rapport au constat 2023

De prévision à prévision : + 387 élèves, + 1066 h (+250 HP, + 816 HSA, +1,5 IMP). Les HSA augmentent, mais on reste en dessous de la moyenne nationale

L'heure de soutien ou approfondissement mise en place l'an dernier est supprimée des dotations, mais l'heure de techno qui a été supprimée pour la mettre en place n'est pas remise. L'horaire élève de sixième passe donc de 29 à 28h par semaine (le choc des savoir ;-).

Les besoins pour les groupes de niveaux en maths et en français sont évalués comme suit pour l'élaboration de la dotation :

Le principe de base est que les élèves de 6^{ème} et 5^{ème} (pour la rentrée prochaine) seront 100 % du temps dans des groupes de niveaux en maths et en français. Mais groupe de niveau ne veut pas forcément dire groupe à effectif réduit, seuls les groupes des élèves les plus faibles seront limités à 15 élèves.

Rappel des seuils d'effectifs :

- Collèges en éducation prioritaire : seuil à 25 élèves
- Collèges en RECT : seuil à 28 élèves
- Collèges autres : seuil à 30 élèves

Dans l'académie, sont prévus des groupes de 3 niveaux en fonction des résultats aux évaluations d'entrée en 6ème :

Les élèves, les plus faibles, qui obtiennent niveau 1 aux évaluations (score inférieur à 200), sont dans le groupe A, effectif limité à 15.

Les élèves qui obtiennent le niveau 2, 3 ou 4 (score entre 200 et 275) seront dans les groupes B, dont l'effectif serait le seuil moins 1 (pour laisser une place pour des élèves qui changeraient de

groupe en cours d'année ...)

Les élèves qui obtiennent le niveau 5 ou 6 (plus de 275), seront dans des groupes C, effectif au seuil (on espère donc pas que des élèves progresseront pour arriver dans ces groupes).

Le rectorat incite également à faire en sorte que tous·tes les élèves de niveau 2 (score entre 200 et 225) soient dans des groupes à 15, en prenant éventuellement sur l'autonomie ...

La dotation complémentaire « choc des savoirs » n'est octroyée que si le nombre de groupes est supérieur au nombre de classes. Le DASEN précise qu'il y a toujours le PACTE qui peut être utilisé, en particulier pour que des PE puissent intervenir au collège, sur des élèves de sixième.

Les représentant·es syndicaux font remarquer que les élèves ULIS se retrouveront très majoritairement dans le groupe A. La mise en place obligatoire de barrettes pour faire des groupes de niveaux va poser de gros problèmes, et les profs de français et de maths ne pourront plus être profs principaux. Les familles aussi risquent de réagir, que se passent-il si une famille refuse que son enfant soit dans un groupe faible, qui aurait le sentiment d'avoir une école au rabais, sans vraiment d'espoir d'évoluer, et ce jusqu'à la troisième ?

Les représentant·es syndicaux interrogent le DASEN sur le doublement des heures d'EMC et la mise en place du théâtre obligatoire. Il est répondu qu'il n'y a aucune consigne pour le moment. Les collèges devront donc faire leurs répartitions sans en tenir compte, et il risque d'être difficile de la mettre en place après, sur quels moyens d'ailleurs ?

Questionné par les représentant·es syndicaux sur le sujet, le DASEN nous répond ne pas encore connaître l'établissement qui sera l'objet de l'expérimentation de la classe prépa-lycée. Nous lui signalons que nous trouvons très problématique le fait que des élèves nous pourrions pas passer au lycée sans avoir leur brevet et qu'ils et elles ne le savent pas encore, alors que la moitié l'année est déjà passée. Il n'est pas normal que les règles du jeu changent en cours de partie. Il nous est répondu que notre remarque sera notée au PV ...

Lycée GT :

+ 102 élèves par rapport au constat 2023

De prévision à prévision : -228 élèves ; -444 heures (+217 HP ; -661 HSA), -1,5 IMP,

C'est sur la dotation des LGT que les moyens pour « le choc des savoirs » au collège ont été pris. Comme l'an dernier, une dotation est conservée à l'inspection pour financer en juin les groupes d'enseignement scientifique en mathématiques en première (pour les élèves n'ayant pas choisi la spécialité maths).

Nous rappelons que les deux heures de physique-chimie que doivent avoir en plus les élèves de terminale avec la spécialité SI ne sont pas financées, alors que ce n'est pas de l'autonomie.

L'inspection dit avoir noté.

Les LP :

+ 194 élèves de constat 2023 à prévision 2024

De prévision à prévision : + 52 élèves, +536 heures (+695 HP et -159 HSA) + 0,5 IMP

Les grilles bac pro ne sont pas encore officielles, les dotations sont faites sur le projet présenté au CSE et qui a été rejeté. Les textes devraient paraître « début février », sans plus de précision. Tout ce qu'on peut nous dire, c'est que les enseignements des maths et français devront se faire en effectif réduit en seconde et que l'enseignement général devrait être sensiblement renforcé en terminale. Qui peut faire un TRMD avec ça ?

TRMD : tableau de répartition des moyens par discipline, dont dépend les créations et suppressions de poste, et qui doit être voté en CA et remonté à l'inspection académique avant le 21 février !